



CAFAT
Votre vie, c'est notre quotidien

LETTRE D'INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

AGENDA

DATE LIMITE DE DÉCLARATION ET DE RÈGLEMENT
DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS :

31 DÉCEMBRE

PAYER SES COTISATIONS SANS SE DÉPLACER, C'EST POSSIBLE !

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer à nos bureaux pour vous acquitter de vos cotisations et contributions. Simplifiez-vous la vie et optez pour le prélèvement automatique ou le virement bancaire !

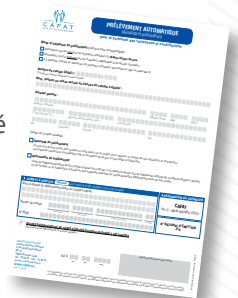


LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour régler vos cotisations par prélèvement automatique, il vous suffit de compléter et retourner l'imprimé « **Autorisation de prélèvement** » téléchargeable sur www.cafat.nc ou disponible à nos guichets, accompagné d'un relevé d'identité bancaire*. Pour pouvoir utiliser le prélèvement automatique dès la prochaine échéance, faites nous parvenir ces documents au plus tard le 15 du mois précédant celui du règlement des cotisations.

Exemple : au plus tard le 15 février pour le règlement des cotisations du 2^{ème} trimestre payables au plus tard le 31 mars.

* Les RIB manuscrits ou scannés ne sont pas acceptés.



LE VIREMENT BANCAIRE

Une autre solution pour payer vos cotisations sans avoir à vous déplacer est l'utilisation du virement bancaire. Les différentes banques présentes en Nouvelle-Calédonie (Société Générale, BNP Paribas, BCI, BNC, OPT) offrent des services à distance qui vous permettent notamment d'établir et gérer les virements de fonds.

1 SI VOUS ÊTES CLIENT DE LA BNC OU DE LA BCI

À partir du site Internet de votre banque, accédez à votre compte bancaire. Vous disposez d'une option dédiée « virement CAFAT » avec les coordonnées bancaires pré-enregistrées et des champs spécifiques de saisie. Pour BCI, choisir l'onglet « Un règlement de facture » dans le menu EXÉCUTER/CONSULTER.

2 SI VOUS ÊTES CLIENT DANS UNE AUTRE BANQUE

À partir du site Internet de votre banque, accédez à votre compte bancaire et rendez-vous sur l'option « virements ». Indiquez dans la zone « Compte à créditer » les références bancaires de la CAFAT : CDC N°40031 01988 0000271164T 83 ou IBAN : FR5340031019880000271164T83 et dans la zone « Motif » les références du règlement afin que votre paiement soit traité rapidement :

Motif : COT 1 2 3 4 5 6 0 0 0 1 T 2 0 2 0

1 votre n° de compte travailleur indépendant 2 la période concernée

NOUVEAU ...OU PAR CARTE BANCAIRE AU GUICHET PRO !

Depuis le 25 octobre 2019, vous pouvez utiliser votre **carte bancaire à l'accueil « Employeurs & Travailleurs Indépendants » de Nouméa Centre-Ville** pour régler vos cotisations et contributions (sans montant minimum). Les cartes bancaires acceptées sont Eurocard, Mastercard, Visa et Jade.

VOS SERVICES EN LIGNE SUR WWW.CAFAT.NC

Sur www.cafat.nc, dans la rubrique « **Mon espace privé** », vous avez accès à un ensemble de services en ligne liés à :



VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Dans votre espace « Employeurs / Travailleurs indépendants » vous pouvez :

- ✓ déclarer vos ressources annuelles ;
- ✓ obtenir une attestation de régularité sociale ;
- ✓ effectuer un changement de coordonnées professionnelles (adresse, e-mail, numéro de téléphone...).

SIMPLIFIEZ VOS ÉCHANGES AVEC NOS SERVICES !

Pensez à mettre à jour votre adresse mail sur www.cafat.nc dans le service en ligne « Adresses des comptes Employeurs / indépendants ».



VOTRE PROTECTION SOCIALE

Dans votre espace « Assurés » vous pouvez consulter, télécharger ou imprimer :

- ✓ votre carte assuré ;
- ✓ vos relevés* de remboursement de frais médicaux.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées personnelles (numéro de téléphone, adresse...)

* part prise en charge par la CAFAT uniquement. Si les dépenses de santé sont remboursées directement par les mutuelles, aucun montant n'apparaît.

BON À SAVOIR

Au fur et à mesure, de nouveaux services seront mis à votre disposition sur votre espace Assurés : formulaires remplissables, relevés de points retraite...

Une application CAFAT sera bientôt disponible également afin de vous simplifier la vie et de pouvoir accéder à vos services en ligne en quelques clics depuis votre téléphone ou tablette.



+ PRATIQUE Plus besoin de téléphoner ou de vous déplacer pour obtenir vos formalités.

+ SÉCURISÉ L'accès à ces services est protégé par le mot de passe de votre choix.

+ ÉCOLOGIQUE Moins de papier et d'encre, c'est mieux pour l'environnement !



Pour tout renseignement concernant vos services en ligne professionnels ou liés à votre protection sociale, contactez-nous :

par mail à espace.assures@cafat.nc

ou par téléphone au **25 71 10** ou **25 71 56**.

BRANCHE RECouvreMENT

5 rue du Général Gallieni
BP L5 98849 NOUMÉA CEDEX - NOUVELLE-CALÉDONIE
Ridet 112 615-001
Tél. (687) **25 58 09**



• dossiers-cotisants@cafat.nc
• comptes-financiers@cafat.nc
• recouvrement-dpae@cafat.nc
• recouvrement-attestation@cafat.nc
• contentieux-cotisants@cafat.nc